

Principes sur les exportations, les importations et sur la conformité aux règles du commerce

Énoncé de principe :

3M s'engage à se conformer à l'ensemble des lois en vigueur en matière d'importation, d'exportation et de conformité commerciale, et ce partout où la société exerce ses activités. Ceci comprend les lois et réglementations relatives aux embargos commerciaux et aux sanctions économiques, au contrôle des exportations, à l'antiboycott, à la sécurité des cargaisons, à la classification et à l'estimation des importations, au marquage du produit/pays d'origine, et aux accords de libre-échange. Dans le cas d'activités transfrontalières, tous les employés 3M doivent avoir conscience de ces lois et les respecter. Ils doivent également respecter les politiques, standards et procédures concernant les règles du commerce. Ces lois sont complexes et évoluent fréquemment. Les employés sont invités à se tourner vers le service de conformité commerciale mondiale de 3M afin de respecter les engagements de la société en la matière. Si les politiques de 3M entrent en conflit avec la loi locale, les employés sont tenus de toujours obéir à la loi.

Objectif :

3M est une société qui agit à l'échelle mondiale. Les technologies, les matériaux et les produits de 3M traversent régulièrement les frontières au cours des étapes de recherche et développement, de fabrication, de marketing et de vente. Le présent Principe a été établi afin de garantir que 3M se conforme à l'ensemble des législations relatives à l'importation, à l'exportation et à la conformité commerciale, partout où elle exerce ses activités.

Le présent Principe s'applique à tous les employés de 3M du monde entier, et peut également s'appliquer aux personnes qui agissent pour le compte de 3M. Pour plus d'informations sur les circonstances dans lesquelles un tiers est susceptible d'être concerné par les Principes du Code de conduite, consultez le Principe de conformité.

Directives supplémentaires :

Ci-dessous sont citées les catégories de réglementations applicables qui influencent les politiques, les standards et les procédures relatifs à l'exportation, l'importation et les règles du commerce

- **Les embargos commerciaux et les sanctions économiques** empêchent ou restreignent sérieusement les activités commerciales avec certains pays et leurs ressortissants, ainsi que les activités commerciales avec des entités et des personnes spécifiques.
- **Les réglementations relatives au contrôle des exportations** imposent des restrictions sur le transfert de certains articles et de certaines technologies vers des destinations ou des personnes étrangères.
- **Les réglementations antiboycott** interdisent aux entreprises américaines et à leurs filiales étrangères de participer à des boycotts non sanctionnés contre des pays qui entretiennent de bons rapports avec les États-Unis. D'autres pays et juridictions appliquent également des lois qui interdisent de se conformer à des boycotts ou des embargos non sanctionnés sur des pays étrangers.
- **Les réglementations douanières** régissent en général les nombreux aspects qui rentrent en ligne de compte dans l'importation des biens dans les pays. Dans la plupart des pays, cela inclut des réglementations complexes concernant la **classification, l'estimation, le pays d'origine** et le marquage des marchandises importées. Il peut également s'agir de réglementations sur des marchandises importées telles que les soins de santé, les produits chimiques ou d'autres articles réglementés, appliquées par des **agences partenaires du gouvernement**.
- **Les marchés publics** et diverses réglementations en matière de **publicité** définissent les règles d'élaboration de certaines représentations des pays d'origine.
- **Les réglementations fiscales** influent sur les conditions de vente et les obligations des parties dans les transactions.
- **Les lois relatives à la sécurité des cargaisons** fournissent des normes de sécurité minimales visant à garantir la sécurité physique des expéditions transfrontalières.

- **Les accords de libre-échange** sont des accords internationaux conclus entre deux ou plusieurs pays qui fournissent certaines préférences commerciales et certains avantages aux pays participants, dans la mesure où ces pays répondent aux exigences en matière d'éligibilité et de certification.
- Les employés doivent avoir conscience que les lois et réglementations applicables peuvent varier d'un pays à l'autre.
- Les politiques 3M prennent en compte de nombreuses lois et réglementations de plusieurs pays, ainsi que les stratégies de gestion, la structure organisationnelle et surtout, les valeurs de 3M. Ceci se traduit en général par des politiques 3M instaurant des standards plus élevés que ceux requis par une loi spécifique. Les employés doivent adhérer aux politiques 3M comme standard de comportement.

Sanctions :

Le non-respect de la législation relative à l'exportation, à l'importation et à l'antitrust est susceptible d'entraîner des sanctions civiles, voire pénales, prononcées à l'encontre des employés ou de 3M. Un tel comportement peut également amener à perturber gravement l'activité de 3M ou à nuire à sa réputation. La violation du Code de conduite de 3M entraînera des sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.